

MADAME LAURE DE LA RAUDIERE
PRESIDENTE
ARCEP
LE CRYSTAL
14 RUE GERTY ARCHIMEDE
75012 PARIS

Réf : PM/2026/141
Affaire suivie par : Pierre Marcheux
Tél. : 06 27 01 30 90
Mail : pierre.marcheux@oise.fr

Beauvais, le 21 mai 2026,

Madame la Présidente,

Porteur d'un réseau d'initiative public géré par Oise numérique, filiale de XP fibre, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'affermage dont le terme est fixé au premier trimestre 2029, le syndicat mixte Oise THD est particulièrement attentif aux travaux menés par l'ARCEP pour modéliser les coûts de maintien en conditions opérationnelles des réseaux d'initiative publique.

Oise THD, tout en étant attaché à la maîtrise des coûts d'exploitation, s'interroge sur la capacité des opérateurs d'infrastructure qui seraient candidats à la reprise du réseau à trouver un équilibre acceptable entre recettes et charges d'exploitation sans subvention publique.

Le réseau Oise numérique a les caractéristiques d'un réseau assez mature : son déploiement initial a été achevé dès 2020, la commercialisation atteint 72,9 % des locaux raccordables et les quatre opérateurs commerciaux d'envergure nationale ont depuis plusieurs années fait le choix de souscrire des IRU à hauteur de leurs parts de marché respectives.

En outre, son financement a été largement porté par ses membres du syndicat mixte et par le plan France Très Haut Débit, de sorte que Oise THD ne supporte à ce jour pas de charges financières qui pourraient fausser sa vision de l'équilibre économique à atteindre.

Il convient enfin de préciser que Oise THD porte à ce jour directement une partie des charges de maintien en conditions opérationnelles du réseau, à savoir celles liées à l'utilisation du génie civil Orange, aux extensions du réseau et les charges de dévoiement ou d'enfouissement dans le cadre de projets coordonnés.

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité répondre à la consultation que vous avez lancée.

En complément de l'alimentation du modèle proposé par l'ARCEP, je souhaite apporter, les éléments de réponses suivants à certaines des questions posées :

Questions 3 et 4 :

Le SMOTHD constate un écart très important entre les résultats du modèle de l'ARCEP et les coûts qui ressortent des comptes de son délégataire :

- 683 327 € plus 2 979 757 € soit 3 663 085 € selon la modélisation
- 8,7 M€ dans les comptes de Oise numérique au titre de l'exercice 2024 comprenant
 - 5,6 M€ pour le tronçon JPM-PBO]
 - 0,9 M€ pour la maintenance des 665 points de mutualisation
 - 1,8 M€ pour la maintenance des câbles clients finaux
 - 0,2 M€ pour la création de routes optiques pour les nouveaux raccordements
 - 0,2 M€ pour la maintenance des systèmes d'information

Cet écart manifeste peut s'expliquer, pour partie, par :

- L'intégration par Oise numérique d'une part des dépenses non supportées par Oise THD relevant de la création de nouvelles prises dans ses dépenses de maintenance
- L'intégration par Oise numérique de dépenses relevant de travaux d'enfouissement et de dévoiement, complémentaires de ceux réalisés par Oise THD, consistant pour l'essentiel en la reprise de raccordements

Les éléments à disposition de Oise THD à ce jour ne permettent pas une analyse exhaustive des causes de cet écart significatif.

Question 6 :

En dépit du soin apporté pour compléter le modèle, le montant modélisé est sensiblement supérieur au coût réellement supporté par Oise THD au titre du contrat IBLO en 2026, estimé à ce stade de l'année à 6 260 000 €. Cet écart pourrait résulter de notre difficulté à modéliser précisément le volume de conduites occupées sur le tronçon JNRO-PM[.

Question 11 :

Oise THD constate un écart très important entre les résultats du modèle de l'ARCEP et les coûts qu'il supporte.

En dehors des coûts de création des raccordements finaux supportés par son exploitant, tels qu'évoqués en réponse aux questions 3 et 4, Oise THD est en mesure de tracer précisément l'essentiel des coûts d'extension puisque :

- La création de nouvelles prises, hors raccordement final, est réalisée par le syndicat, via un marché de travaux renouvelé en 2024
- Les besoins en génie civil pour les raccordements, pris en charge par Oise numérique hors droit du terrain pour les constructions neuves jusqu'à présent font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de la DSP Oise numérique

En 2024, les coûts des extensions réalisées par Oise THD ont représenté 1,362 M€ pour 3 998 nouveaux logements soit 342 € par logement ; le prix moyen en 2024 est jugé non-représentatif, car une partie des prises construites, correspondant bien à des logements livrés en 2024, avaient fait l'objet d'études et de financement dans le cadre des marchés de déploiement initial.

Pour 2025, la moyenne constatée s'établit à 470 €.

Oise THD souligne que son marché de "vie du réseau" il a fait l'objet en 2024 d'une remise à plat ayant permis de recevoir des offres nombreuses de candidats sérieux et, *in fine*, des coûts en baisse de près de 10 % par rapport au marché précédent.

Sur les 12 derniers mois, le dispositif n'existant pas en 2024, les coûts de création de génie civil en domaine public ont représenté 124 000 € pour 21 projets seulement. Ainsi, la part des projets nécessitant des travaux de génie civil pour le raccordement apparaît sensiblement plus faible que celle modélisée par l'ARCEP.

Question 12 :

Oise THD ne voit pas d'inconvénient à la refacturation de ces charges aux usagers du réseau ayant acquis des IRU ; à ce titre, il a introduit un mécanisme de refacturation à ces usagers par avenant, signé avec Oise numérique en 2023.

Il convient toutefois de noter que, près de deux ans après la conclusion de cet avenant, Oise THD n'a pas pu éprouver l'efficacité de ce mécanisme de facturation, Oise numérique n'ayant pas encore recouvré les sommes appelées ; à plusieurs reprises, le délégataire a souhaité ajuster la forme des pièces justificatives, craignant une contestation des factures par les usagers du réseau.

De ce fait, le SMOTHD craint des délais importants pour le recouvrement de ces dépenses.

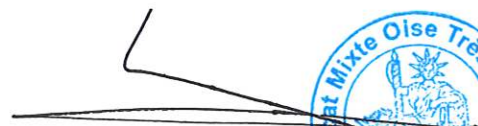
Oise THD souligne que ce mécanisme ne permettra, s'il devient opérationnel, de ne récupérer qu'une partie des dépenses, correspondant à la part du réseau vendue en IRU, c'est-à-dire à ce jour 70 % seulement du réseau, malgré la souscription d'IRU par chacun des quatre OCEN.

En 2024 les coûts d'enfouissement, dévoiement ont représenté 472 430 € soit 0,20 €/prise commercialisée/mois.

J'ajoute à cette contribution la copie d'une note élaborée fin 2025 et déjà transmise à l'ARCEP par laquelle nous avons cherché à modéliser, toujours avec le même souci de mesure, l'évolution des charges de maintien en conditions opérationnelles d'ici 2030.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Pierre Marcheux
Directeur général